

Ânes: détention et entretien



«Tierdatenbank» estime (en avril 2020) le nombre d'ânes vivant en Suisse à environ 10 000. Souvent compagnons d'adultes et d'enfants, on en rencontre aussi dans les mini-zoos, de plus en plus comme animaux de thérapie (thérapies assistées par les animaux) ou pour accompagner les troupeaux de moutons. Ces animaux au regard doux dégagent un charme particulier et certaines personnes ne résistent pas à la tentation de s'en faire un compagnon. Les ânes ne coûtent souvent pas cher, ce qui augmente le risque d'achat rapide et irréfléchi. Mais les ânes ne sont pas des animaux que l'on met tout simplement au pâturage pour les rentrer le soir et leur faire de temps à autre un câlin. Ils ont des besoins alimentaires spécifiques à leur espèce, il leur faut la compagnie d'un autre âne, des soins quotidiens et une occupation appropriée.

Les ânes ne sont pas des chevaux aux longues oreilles

Les ânes sauvages sont originaires de régions désertiques et semi-désertiques sèches et vallonnées avec très peu de végétation. Pour cette raison, ils se sont adaptés de manière optimale à cet environnement particulier à l'instar de leur appareil digestif. Les ânes sauvages font de longues pérégrinations, sur plusieurs heures et jours, pour atteindre les points d'eau. Ils vivent en groupes d'ânesses et de jeunes baudets, ce qui leur assure une protection contre les prédateurs. Le baudet sauvage adulte accompagne de temps en temps les ânesses, mais il a son territoire d'accouplement qu'il défend farouchement contre les rivaux et les prédateurs.¹

¹ Guide pratique pour la détention des ânes, Agroscope Transfer, No 94, 2017

Les ânes ont été domestiqués il y a près de 6000 ans. L'âne domestique (*Equus asinus*) descend de l'âne sauvage d'Afrique (*Equus africanus*). Ses caractéristiques et ses besoins sont donc comparables à ceux de ses parents africains, mais ils diffèrent sensiblement de ceux des chevaux. Néanmoins, les ânes sont assimilés aux chevaux dans l'ordonnance sur la protection des animaux et les dispositions légales sont ancrées sous les termes équidés et chevaux. Les dispositions suivantes s'appliquent aux ânes (comme aux chevaux et poneys):

- Formation obligatoire pour six équidés ou plus: toute personne détenant plus de cinq animaux doit pouvoir présenter une attestation de compétences. À partir de douze équidés, il faut avoir suivi au moins une formation spécifique indépendante de la profession comportant une partie pratique, une partie théorique ainsi qu'un stage (FBA).
- Depuis le 1^{er} janvier 2011, les ânes doivent avoir un passeport pour équidés et être enregistrés sous www.agate.ch dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). En outre, les ânes nés après cette date doivent être identifiés par une puce électronique, à moins qu'ils ne soient abattus d'ici la fin de leur année de naissance.
- Les ânes peuvent être déclarés comme animaux de compagnie. Si ce n'est pas le cas, ils sont considérés comme animaux de rente, ce qui implique la tenue d'un journal des traitements.
- Les ânes doivent avoir un contact visuel, auditif et olfactif avec d'autres équidés. Cela signifie qu'il doit y avoir dans l'écurie de la ferme au moins un autre âne, cheval ou poney et à une distance correspondant aux exigences requises.
- Les exigences de stabulation concernant les chevaux s'appliquent aux ânes. Les dimensions des box et des aires de sortie ainsi que la hauteur de l'écurie dépendent de la hauteur au garrot des individus (cf. tableau). Ces chiffres correspondent aux exigences légales² minimales mais ne se conforment pas aux recommandations de la PSA. Les aires de repos ne doivent pas être réduites lorsque les animaux sont détenus en groupe de plus de cinq animaux. La PSA recommande de multiplier par au moins 1,5 la dimension des aires de repos telle qu'elle est prescrite. Pour le pâturage ou l'aire de sortie toutes saisons, il serait souhaitable d'avoir plus de 150 m² par animal.

Compagnie de la même espèce pour l'âne

L'âne domestique, comme les autres espèces d'ânes, est un animal social. Il a un besoin naturel de protection de son petit groupe dans lequel il se sent le plus à l'aise (Attention: il existe des recommandations spéciales pour les baudets, cf. www.protection-animaux.com/publications/chevaux > Baudets). Les ânes mangent ensemble, se reposent et jouent ensemble ou prennent mutuellement soin de leur pelage. Ils communiquent notamment au moyen de vocalisations sous forme de cris. Le volume du braiment provoque souvent des problèmes avec les riverains dans des zones densément peuplées. Les odeurs et les modes d'expression corporels jouent aussi un rôle très important dans la communication entre les ânes. Détenir un âne seul est l'un des pires traitements que l'on puisse lui infliger, raison pour laquelle c'est interdit. Des chèvres, des vaches ou des moutons ne peuvent pas remplacer un partenaire de leur espèce. Il en va de même pour les chevaux, même si l'ordonnance sur la protection des animaux ne le mentionne pas et met systématiquement tous les équidés sur le même pied. La PSA ainsi que le Haras national suisse HNS recommandent de détenir les juments et les hongres en groupe, à condition qu'ils s'entendent bien. Cela requiert de grandes aires de sortie permanentes sur un sol stabilisé, des possibilités de retrait et d'évitement ainsi que des aires d'affouragement et de repos séparées. La socialisation nécessite de prendre le temps de l'intégration et d'avoir les connaissances nécessaires pour la mener à bien.

² La loi et l'ordonnance sur la protection des animaux sont disponibles à l'adresse suivante: www.blv.admin.ch/blv/fr/home > Animaux > Détenition des animaux de compagnie et des animaux sauvages > Chevaux. La Protection Suisse des Animaux dispose également d'un guide relatif à l'ordonnance sur la protection des animaux qui résume les exigences légales par espèce animale ou famille d'animaux. Il peut être commandé auprès de psa@protection-animaux.com.

Exigences minimales de l'OPAn

Hauteur au garrot, en cm	<120	120-134	134-148	148-162	162-175	>175
--------------------------	------	---------	---------	---------	---------	------

1 Surface par animal, en m²

11	Box individuel ^{1,2} ou box pour groupe à un compartiment ^{1,3,4}	5,5	7	8	9	10,5	12
12	Valeurs de tolérance ⁵	-	-	7	8	9	10,5
13	Surface de repos en stabulation libre à plusieurs compartiments ^{1,3,4,6}	4	4,5	5,5	6	7,5	8

2 Hauteur du local en m dans le secteur où se tiennent les chevaux

21	Hauteur minimale	1,8	1,9	2,1	2,3	2,5	2,5
22	Valeurs de tolérance ⁵	-	-	2,0	2,2	2,2	2,2

3 Aire de sortie^{3,7} par cheval, en m²

31	Accessible en permanence de l'écurie, surface minimale	12	14	16	20	24	24
32	Non attenante à l'écurie, surface minimale	18	21	24	30	36	36

4 Surface recommandée⁸ par cheval, en m²

		150	150	150	150	150	150
--	--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Commentaires au tableau 4

- La surface doit être augmentée d'au moins 30% pour les juments poulinières dont le poulain a plus de deux mois. Ceci est valable également pour les boxes où les juments mettent bas.
- La largeur des boxes individuels doit correspondre au moins à 1,5 fois la hauteur au garrot.
- Pour cinq ou plusieurs chevaux bien accommodants, la surface totale peut être diminuée de 20% au maximum.
- Il faut aménager des aires de retrait et d'évitement, excepté pour les jeunes chevaux.
- Les écuries existant le 1^{er} septembre 2008 ne doivent pas être adaptées si leurs dimensions correspondent aux valeurs de tolérance. Si une écurie doit être adaptée parce que l'une des valeurs de tolérance n'est pas respectée, l'autre valeur de tolérance reste valable.
- Les aires de repos et de sortie doivent toujours rester accessibles par un ample passage ou par deux passages plus étroits.
- La surface de sortie pour les groupes de 2-5 jeunes chevaux correspond à la surface minimale de sortie nécessaire pour 5 jeunes individus.
- La superficie d'une aire de sortie non contiguë à l'écurie, aménagée de façon appropriée pour faire face aux intempéries, mesure 800 m² au maximum, même si l'on y détient plus de 5 chevaux. Dans le cas d'écuries à stabulation libre pour détentions en groupe, avec une aire de sortie permanente, on recommande d'augmenter la superficie de 75 m² par cheval dès le sixième animal.

Tableau: les valeurs et notes indiquées s'appliquent également aux ânes. Des conditions de détention respectueuses des animaux nécessiteraient de relever considérablement ces dimensions.



Les ânes ont besoin d'un contact social avec d'autres ânes.

Intelligents, les ânes aiment la distraction

À l'état sauvage, les ânes passent plus de 16 heures et parcourent jusqu'à 17 km par jour à la recherche de nourriture. Il va sans dire que faire du surplace dans un box est épouvantable pour les ânes. Non seulement les ânes aiment bouger, mais ils sont aussi très intelligents. C'est pourquoi ils risquent rapidement de s'ennuyer lorsqu'ils n'ont pas suffisamment d'espace et de distraction. Ils ont besoin d'être sollicités physiquement et mentalement. L'âne s'avère être un animal bon, amical et coopératif. On peut le monter, à condition de respecter le poids maximum du cavalier ou la charge (cf. recommandation ci-dessous). Les ânes peuvent déplacer du bois, tirer des calèches et aiment se promener. Quand on utilise des ânes, il est important d'avoir un équipement «adapté aux ânes». Les ânes n'aiment pas qu'on leur passe le licol sur les oreilles. Il ne faudrait donc utiliser que des modèles que l'on peut ouvrir au niveau de la tête. La selle et le rembourrage doivent être ajustés. Les harnais à collier avec une bonne forme bien adaptée sont recommandés. Le Guide pratique pour la détention des ânes d'Agroscope propose de plus amples informations sur l'équipement adéquat. L'éducation des ânes se fait avec des félicitations et des récompenses. Il faut généralement préférer les caresses et les félicitations verbales aux friandises (qui font grossir et peuvent provoquer de l'agitation dans le troupeau).



Les ânes ont besoin de beaucoup d'espace pour bouger librement et quotidiennement, de préférence en groupe.

Limites de poids recommandées

Calcul de la charge maximale en kilogrammes pouvant être portée par des ânes adultes:

20% de leur propre poids ou d'après la formule Hauteur au garrot (cm) x 0,83–50

- ne nain (jusqu'à une hauteur au garrot de 105 cm): 37 kg au maximum
- ne normal (hauteur au garrot 106–135 cm): 38 à 62 kg au maximum
- ne de grande taille (hauteur au garrot 136–155 cm): 63 à 79 kg au maximum

Pour les charrettes à ânes, la règle suivante s'applique: pour prévenir des lésions, la charge maximale tractée par les ânes ne devrait pas dépasser 1,5 fois leur poids corporel.

Source: Schweizerische Interessengemeinschaft Eselfreunde SIGEF



Conduits avec compétence et un équipement adapté, les ânes se prêtent bien à l'attelage.



Les promenades sont une autre occupation appréciée des ânes. Il est important que les enfants apprennent aussi à connaître les besoins des ânes et comment les traiter avec ménagement.



Les ânes s'occupent à grignoter des branches sèches avec des feuilles.

Les ânes aiment aussi grignoter des branches d'arbres non toxiques comme le noisetier, le bouleau, le saule, le hêtre ou les arbres fruitiers non traités et leur feuillage. Il faut aussi faire attention aux plantes toxiques en promenade ou aux alentours de l'aire de sortie. L'acacia, l'arum, la fougère aigle et le chêne sont toxiques.³

³ Poster des plantes toxiques du magazine Kavallo: <https://kavallo.ch/produkt/23125/> (Seulement en allemand)

L'alimentation des ânes ne s'improvise pas

Les ânes doivent recevoir du fourrage sec et grossièrement structuré toute l'année (foin provenant de prairies fauchées assez tardivement et peu de paille). Les rations doivent être réparties tout au long de la journée afin que les ânes puissent manger le plus souvent possible. Les filets à foin pour les ânes peuvent être une bonne chose, mais il ne faut pas s'y limiter. Les mailles ne doivent pas dépasser 3 cm x 3 cm pour que leurs sabots ne se prennent pas dans les filets. Ils ne doivent pas non plus reposer directement sur le sol pour cette raison. Étant donné que les ânes mordent dans le foin beaucoup plus fort que les chevaux et qu'en mangeant dans le filet à foin, ils pressent leurs lèvres contre le mur ou le sol pour attraper le foin, une pression constante s'exerce sur leurs incisives. C'est pourquoi il est nécessaire de contrôler régulièrement les dents pour pouvoir réagir rapidement. L'idéal serait un distributeur automatique de nourriture qui fournisse aux ânes une portion de foin 5 à 6 fois par jour.

L'apport quotidien de minéraux est également important et doit être adapté à chaque individu. Une pierre à sel doit être disponible en permanence. Quant aux sorties au pâturage, il ne faut pas oublier que le métabolisme de l'âne est habitué à une végétation rare. Il convient donc de limiter l'accès à des herbes fourragères fraîches ainsi que la durée de pâturage. Sinon, l'âne risque l'embonpoint ainsi que des maladies métaboliques et des modifications des sabots comme la fourbure (inflammation des tissus du pied). Les ânes ne montrent pas qu'ils ont des douleurs, de sorte que la maladie des sabots passe souvent inaperçue et que l'âne souffre beaucoup. La fourbure est très douloureuse et peut même entraîner la mort. Il faut aussi faire attention aux sols humides (p. ex. dans les Alpes). Les bactéries de putréfaction et les parasites peuvent provoquer des maladies graves. La bactérie *Fusobacterium necrophorum* provoque, par exemple, la pourriture de la fourchette. Pour toutes ces raisons, il est important de contrôler et de soigner régulièrement les sabots

des ânes. Il faut faire effectuer un parage professionnel toutes les 6 à 8 semaines.



Pour des raisons de santé, l'accès à l'herbe fraîche doit être rationné et la durée de pâturage adaptée.

L'approvisionnement en eau est aussi essentiel pour les ânes. L'herbe ne suffit pas à couvrir les besoins en liquides. 8 à 10 litres par 100 kg de poids corporel sont nécessaires quotidiennement en fonction de l'intensité d'utilisation et de la température ambiante.⁴ Il faut toujours vérifier le bon fonctionnement des abreuvoirs. Attention: les ânes n'aiment généralement pas boire aux abreuvoirs automatiques.

On ne laisse pas un âne sous la pluie

Le pelage de l'âne ne contient qu'une part très faible de graisse et, par conséquent, est peu imperméable. Et comme leur pelage est beaucoup plus dense que celui des chevaux, il faut beaucoup plus de temps pour que l'âne arrive à sécher complètement. C'est pourquoi les ânes sont très sensibles à l'humidité froide. Une fois trempé jusqu'aux os, l'animal peut attraper une pneumonie et avoir des problèmes de peau. Pour ces raisons, il est impératif d'avoir une protection permanente contre les intempéries, fermée sur trois côtés, même en été! L'utilisation de barbelés est interdite. Une clôture électrique convient bien dans le pâturage, tandis que des clôtures en tuyaux métalliques sont recommandées sur l'aire de sortie adjacente. Il ne faut pas oublier que les ânes aiment ronger



des clôtures en bois et pourraient bien prendre la poudre d'escampette.

Les clôtures en tuyaux métalliques conviennent bien car les ânes aiment ronger le bois.

Les ânes ne sont pas faits pour protéger les troupeaux

Même si c'est parfois le cas, les arguments qui s'opposent à cette pratique sont clairs: la détention individuelle des ânes est interdite. Les ânes ne supportent pas le froid humide et ont besoin d'un accès permanent à un abri et d'un entretien régulier de leurs sabots. Leur physiologie ne leur permet pas de manger de l'herbe en permanence, car cela entraîne des problèmes de santé.



Âne de protection d'un troupeau: conséquences d'une utilisation inadéquate et d'un manque de soins.

Une responsabilité pour la vie

Les ânes vivent jusqu'à quarante ans. Ils ne doivent en aucun cas être achetés de manière irréfléchie, même si des annonces d'ânes bon marché et faisant pitié incitent à un achat d'impulsion. Même si l'achat d'un âne est souvent très peu onéreux (300–400 CHF), leur entretien ne doit pas être sous-estimé (cf. tableau 2). Il peut être nécessaire d'adapter l'écurie et le pâturage, ce à quoi s'ajoutent éventuellement des frais mensuels de location. Notamment, les frais d'alimentation, de parage, de dentiste et de vétérinaire sont récurrents. En plus des traitements programmés et habituels, des coûts inattendus peuvent survenir. En cas de blessures et de maladies, une visite à la clinique vétérinaire peut rapidement coûter plusieurs milliers de francs! S'il n'est pas prévu d'utiliser les baudets pour l'élevage, il est recommandé de les castrer. Malheureusement, ce ne sont pas les ânes en souffrance qui manquent, c'est pourquoi il vaut mieux prendre un animal de refuge que d'acheter de jeunes animaux dans un élevage. Pour détenir un âne, il faut avant tout connaître les ânes, avoir des compétences et savoir s'y prendre, sans oublier la patience.

Dépenses d'entretien pour un âne de taille moyenne par an

	Calcul	Montant
Location écurie, clôtures, bail de pâturage, eau, gardien de bétail	dans sa propre écurie	150.–
Foin (100 kg env. 40 CHF)	6 mois de nourriture d'hiver 3–4 kg / jour 6 mois de nourriture d'été avec pâturage 2–3 kg / jour	560.–
Paille (100 kg env. 20 CHF) / litière (1 sac environ 20 CHF)	3 sacs par semaine 1–2 kg / jour	60.– 280.–
Minéraux, pierre à sel et éventuellement fourrage complémentaire		50.–
Entretien des sabots	6 fois par an à 60 CHF	360.–
Dentiste	1 contrôle par an	250.–
Vaccination	1 fois par an grippe / tétanos	90.–
Vermifuge	au moins, 2 fois par an	50.–
Imprévus	vétérinaire, fourrage complémentaire, équipement pour l'animal, etc.	1000.–
Élimination du fumier		200.–
Total		3450.–

Tableau 2: calcul approximatif des dépenses annuelles estimées pour un âne de taille moyenne et effectué par la fondation Esel-Müller. **Attention:** les coûts annuels augmentent énormément quand il faut louer l'écurie. Il ne faut pas non plus oublier qu'au moins deux équidés doivent vivre dans une écurie (un autre âne est recommandé). Cela double les coûts, sauf si le deuxième animal appartient à un autre propriétaire.

Résumé en bref

Les ânes ont besoin:

- d'un partenaire de la même espèce
- de se déplacer librement tous les jours en groupe sur une grande aire de sortie
- d'avoir un régime alimentaire adapté aux ânes
- de sorties au pâturage adaptées
- de sollicitations physiques et mentales
- d'un accès permanent à un abri contre les intempéries
- de contrôles de santé réguliers et de soins des sabots
- de détenteurs qui ne redoutent pas les frais financier
- de détenteurs qui prennent soin des animaux toute leur vie, avec sollicitude et compétence
- d'un environnement tolérant au bruit

Attention: la détention de baudets conformément aux impératifs biologiques est très difficile. S'il n'est pas prévu d'utiliser les baudets pour l'élevage, il est recommandé de les castrer.

Liens

- «La détention de baudets conformément aux impératifs biologiques»: www.protection-animaux.com/publications/chevaux/index.html
- Campagne PSA «SORTEZ LES CHEVAUX»: www.protection-animaux.com/chevaux/plein_air
- Eselmüller-Stiftung, www.eselmueeller-stiftung.ch
- Guide pratique pour la détention des ânes, Agroscope Transfer, n° 94, rév. 2017
- www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/themes/animaux-rente/cheval/conseils-et-documentation/publikationen-beratungsstelle-sng.html

Auteure

Sandra Schaefle , zoologue, Service Animaux de compagnie et chevaux

Photos

Eselmüller-Stiftung

Éditeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, Case postale, 4018 Bâle,
Tél. 061 365 99 99, Fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3,
psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Cette feuille d'information ainsi que d'autres similaires sont disponibles pour le téléchargement à l'adresse suivante www.protection-animaux.com/publications/chevaux